



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

**Réponse de Madame Sam TANSON, Ministre de la Justice,
à la question parlementaire n°6530 du 22 juillet 2022 de l'honorable député Dan
BIANCALANA**

Le Parquet général n'est pas systématiquement informé lorsqu'une personne résidente au Luxembourg a commis un délit ou un crime à l'étranger. Par conséquent le Parquet général ne peut pas fournir les statistiques demandées alors que de telles statistiques par pays ne sont pas recensées.

En ce qui concerne le nombre de transferts de détenus résidents au Luxembourg et le nombre d'exécution d'autres modalités de peines au Luxembourg suite à des condamnations à l'étranger au cours des cinq dernières années, voici un tableau recensant les différentes données :

	2017	2018	2019	2020	2021
Transfèrements	4	3	1	5	4
Exécution de mesures de probation	3	0	4	5	5

Luxembourg, le 11 août 2022.

La Ministre de la Justice

(s.) Sam Tanson